

Environnement Magazine › Service public de l'efficacité énergétique de Picardie : Philippe Rapeneau dresse le bilan

Interview

Service public de l'efficacité énergétique de Picardie : Philippe Rapeneau dresse le bilan

le 21/10/2016

La Picardie fut la première à se doter d'une régie pour accélérer la rénovation énergétique des logements privés individuels. Trois ans après, Philippe Rapeneau, président de ce service public atypique, en dresse le bilan.



- Quel est le bilan du service public de l'efficacité énergétique (SPEE) ?

- Le dispositif tient ses promesses. Il facilite le passage à l'acte des propriétaires dans la rénovation énergétique de leur logement. Et sortira l'an prochain d'une phase d'expérimentation pour mobiliser à plus grande échelle. Pour massifier le nombre d'opérations, il doit gagner en envergure et en efficacité. En envergure, ce qui implique des synergies avec l'Ademe et les artisans de la Capeb. GRDF est depuis peu partenaire pour toucher plus d'habitants. Et en efficacité, car le principe du tiers-financement sur lequel il repose fonctionne bien, mais des obstacles persistent. Le dispositif pourrait être allégé. Nous comptons faire remonter l'enjeu au niveau de la ministre du Logement Emmanuelle Cosse.

- Concrètement, combien de chantiers ont été réalisés ?

- La barre des 500 en cours ou réceptionnés va être atteinte. Nous paraissions loin de l'objectif des 2 000 logements rénovés visé d'ici à la fin de 2017. C'est sans impatience ni inquiétudes. La première étape est la rencontre de l'habitant avec un technicien du SPEE pour le diagnostic du logement. Or 2 000 de ces diagnostics ont été effectués. Ce qui nous rassure sur l'objectif de progression. Reste ensuite à proposer un scénario de travaux, consulter les entreprises, bâtir un dossier de financement, réceptionner les travaux, assurer durant cinq ans le suivi post-travaux... Les choses prennent du temps. C'est un service à la carte, mais nous nous adaptons aux demandes.

- Son coût de 1 860 euros, n'est-il pas un obstacle ?

- Ce service public régional a un coût, mais c'est un gage du professionnalisme des experts, dont il sollicite les services. Cette contribution peut être lissée sur l'ensemble de l'opération, moyennant un acompte de 300 euros. Une fois abonné au service, la somme de 40 000 euros en moyenne est avancée au propriétaire d'une maison, 15 000 euros pour un logement dans un immeuble collectif. Tout l'intérêt est dans la manière de rembourser ce prêt de service de tiers-financement, accordé au taux de 2 %. Les mensualités sont calées sur les économies d'énergie réalisables grâce aux travaux d'isolation.

- Quel rôle jouent les collectivités ?

- Elle signent avec nous des conventions de partenariat pour expérimenter le SPEE, le font

connaître aux habitants et les soutiennent financièrement à y adhérer. Je milite pour ce droit à l'expérimentation des collectivités. Laissons aux territoires la capacité de tester, d'innover ! Lorsque je présidais la communauté urbaine d'Arras, j'ai lancé avec EDF et GDF Suez un parcours de rénovation énergétique, avec un effet levier des aides et en finançant l'audit chez l'habitant. Une sorte de mini-SPEE... mais qui peine à décoller ! En Picardie, l'ampleur est tout autre. Une soixantaine de communautés de communes et d'agglomération ont rallié la démarche. 80 % de la population picarde est couverte.

- Comment la régie parvient-elle à toucher les habitants ?

- Elle affine son maillage et s'appuie sur une myriade d'opérateurs locaux. Par exemple, nous travaillons avec les facteurs de la Poste qui sont des fins connaisseurs du territoire. Leur neutralité sur le plan commercial est appréciée. Ils savent générer en un temps court des contacts d'habitants potentiellement intéressés par des travaux. Or il en faudra, car le programme vise à terme 13 000 rénovations par an, dont 10 000 dans le logement privé.

- À l'échelle de la nouvelle région Hauts-de-France ?

- Oui, certainement. Mais nous rencontrons un problème. L'ex-voisine de la Picardie, la région Nord-Pas-de-Calais, a créé, début 2016, une structure proche dans l'esprit, mais moins mature, une SEM de tiers-financement elle aussi spécialisée dans la rénovation énergétique. Faut-il fusionner les deux – société d'économie mixte dans un cas, régie dans l'autre – au sein d'une même entité ? Ou bien les conserver et leur fixer des orientations différentes. Le débat reste ouvert. Nous y verrons plus clair à la fin de l'année.

- Y a-t-il un lien avec la Troisième Révolution industrielle des Hauts-de-France ?

- Il reste des passerelles à tendre. Elle s'intègre bien à l'innovation environnementale qu'elle promeut et aux cinq piliers qu'elle arbore, dont l'un a trait au bâtiment. Elle est pourvoyeuse d'emplois locaux non délocalisables, a fortiori dans ce secteur sinistré. En parallèle, cette Troisième Révolution industrielle doit elle-même s'étendre à tout le territoire, avec un fort enjeu d'appropriation par tout un chacun, et s'ouvrir à l'international, avec en projet un réseau à formaliser avec d'autres régions européennes. Fin novembre, nous allons délibérer à la Région sur l'énergie. L'ambition est d'être la première région du biogaz. D'avoir une filière, un cluster, un lieu de formation adaptés. Un appel à projets à 10 millions d'euros pour la réalisation d'un technocentre de méthanisation est en vue.

Propos recueillis par Morgan Boëdec

Plus d'infos sur : [Climat et gaz à effets de serre](#) • [Rénovation thermique](#) • [Bâtiment-énergie](#) • [Nord-Pas-de-Calais, Picardie](#) • [Philippe Rapeneau](#) • [service public de l'efficacité énergétique](#) • [SPEE](#)

COMMENTAIRES (0)